

INTÉRIALE

wtw

cdg
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE **50**

**Convention de
participation prévoyance
maintien de salaire**

**Centre de gestion de la
Manche**



SOMMAIRE

- Les atouts du groupement
- Pourquoi se couvrir en Prévoyance (rappel du statut de l'agent)
- Le détail de l'offre
- Le calcul de la cotisation
- Les avantages de l'offre
- Les services inclus dans l'offre
- Les modalités d'adhésion



INTRODUCTION CDG 50



La protection sociale complémentaire

SANTÉ

Frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la Sécurité sociale.



PRÉVOYANCE

Perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, une invalidité, une incapacité ou un décès.



Une participation facultative...

- Avec la loi n°2007-148 du 2/2/2007 et le décret n°2011-1474 du 8/11/2011, **possibilité** pour les employeurs territoriaux d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité
- Adhésion **facultative** des agents à ces contrats
- Participation financière de l'employeur uniforme ou modulable selon les revenus et la situation familiale

... devenue obligatoire pour tous les employeurs (ordonnance n°2021-175 du 17/2/2021)

- **AU 1^{ER} JANVIER 2025 : Prévoyance**

Participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur d'au moins **7 € par mois par agent**

- **AU 1^{ER} JANVIER 2026 : Santé**

Participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur d'au moins **15 € par mois par agent**

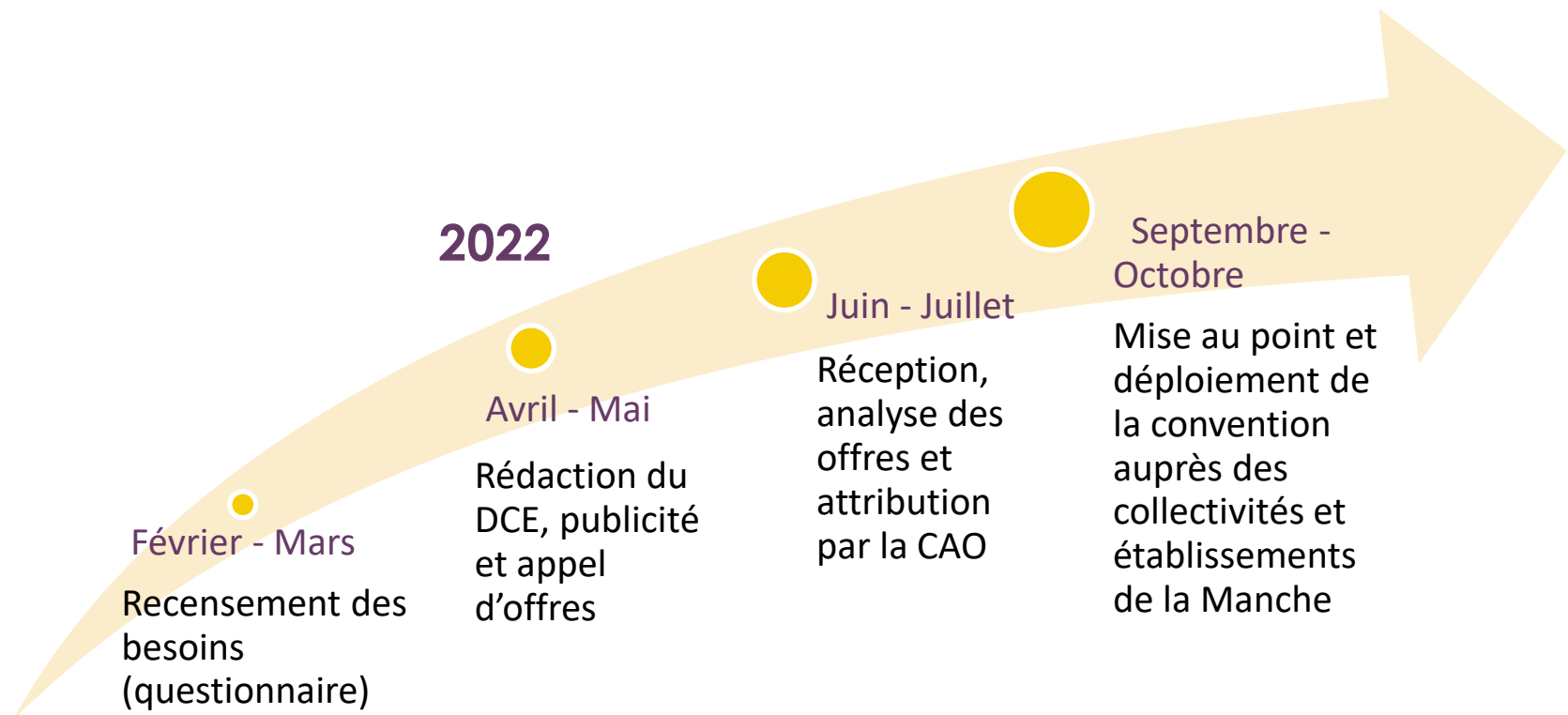
Obligation des CDG (ordonnance du 17/2/2021)

Depuis le 1/1/2022, **obligation pour les CDG** de proposer aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort **des conventions de participation** en :

- santé
- et prévoyance

Possibilité pour les collectivités et établissements publics d'adhérer pour le risque santé ou prévoyance ou les 2

Calendrier de la procédure



Jugement des offres

Qualité des garanties de
l'offre

Prix des prestations

Degré effectif de
solidarité entre les
adhérents

Maîtrise financière du
dispositif

Moyens destinés à
assurer une couverture
effective des plus âgés et
des plus exposés aux
risques

Choix des offres MNT et INTÉRIALE



Santé

Prévoyance





L'intérêt d'un contrat groupe

UN CONTRAT D'ASSURANCE SOLIDAIRE :

- Éligibilité de **l'ensemble des agents**
- Montant de cotisation par niveau de garanties **compétitif**
- Taux de cotisation **unique** quel que soit l'âge
- **Absence de questionnaire médical**

L'intérêt d'un contrat groupe

UN CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTEUR :

- Garanties à **haut pouvoir couvrant**
- **Différents niveaux de garanties** au choix de l'agent, selon son degré de protection recherché et/ou sa situation familiale



L'intérêt d'un contrat groupe

UN ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE CDG :

- Mise en concurrence portée par le CDG et conforme aux règles de la commande publique
- Pilotage du contrat par le CDG pendant 6 ans

L'adhésion aux conventions a-t-elle un coût pour la collectivité ?

- **Adhésion gratuite** aux conventions proposées par le CDG 50
- **Pas d'autre coût** pour les collectivités que la participation versée à chaque agent



LES ATOUTS DU GROUPEMENT



Qui compose le groupement ?

INTÉRIALE

Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Experte sur les collectivités territoriales, établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice

wtw

À vos côtés au quotidien.
Le conseil, l'expérience,
l'innovation du 1^{er} gestionnaire
en France :

Présent depuis plus de 25 ans
sur l'activité publique

74 000 agents gérés en convention
de participation prévoyance

Le groupe INTÉRIALE c'est :

Attributaire des contrats collectifs santé et prévoyance du ministère de la Justice et présente dans + de 1 000 collectivités.

Prévention plurielle,
1^{ère} mutuelle de livre III
entièrement dédiée à la
Prévention en France

Le think tank
Continuum Lab

La marque La Mutuelle
des Étudiants (LMDE)

490 000 personnes
protégées

435 collaborateurs

Près de 60 points de
rencontre

23 administrateurs, 200
délégués et près d'un
millier de bénévoles



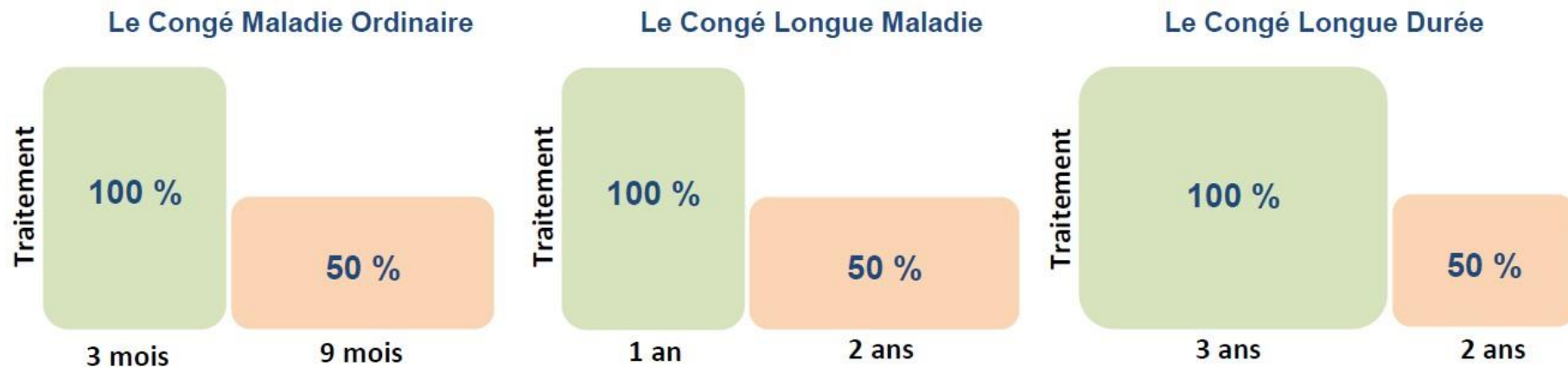
RAPPEL DU STATUT DE L' AGENT





STATUT DE L'AGENT TITULAIRE

■ Affilié à la CNRACL (temps complet ou non complet supérieur ou égal à 28h / semaine)

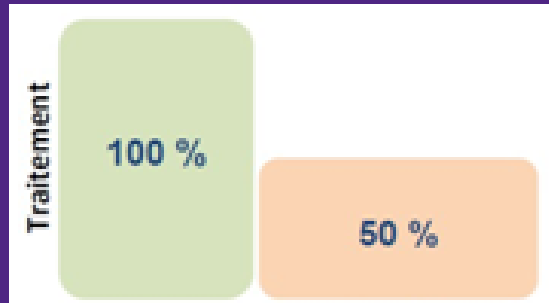




STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL

Congé Maladie Ordinaire

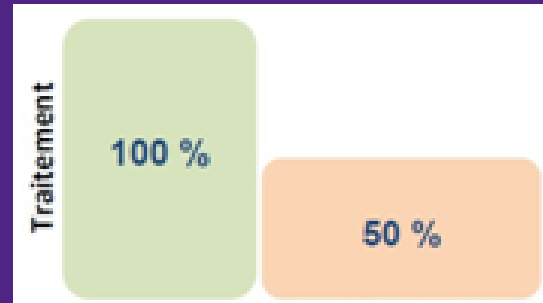
Ancienneté entre 4 mois et 1 an



1 mois

1 mois

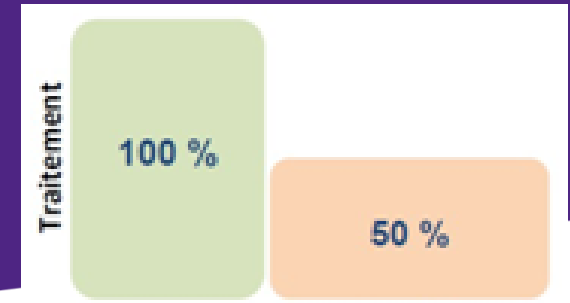
Ancienneté entre 2 et 3 ans



2 mois

2 mois

Ancienneté supérieur à 3 ans



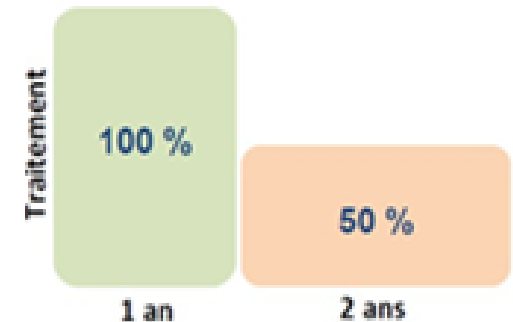
3 mois

3 mois



Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 4 mois n'a pas de droits ouverts en Maladie Ordinaire.

Congé Grave Maladie



1 an

2 ans



09/07/2025

Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans n'a pas de droits ouverts en Grave Maladie.



LE DETAIL DE L'OFFRE

Les prestations et cotisations



Garanties de base

Taux de
cotisation

**Maintien du salaire en cas d'incapacité
temporaire de travail avec ou sans les primes
(au choix de l'agent)
à hauteur de 95%**

1,04%

1,08%

Salaire net garanti :

- *Traitement indiciaire brut*
- *NBI*

Primes garanties :

- *IFSE*

Garanties optionnelles

Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente

95% du salaire net de référence (TIB+ NBI ou TIB+NBI+ RI)

Taux de
cotisation

0,87%

Perte de retraite suite à invalidité permanente

*95% de la perte de retraite
(indissociable avec la garantie maintien de salaire en cas d'invalidité)*

0,56%

Garantie décès/PTIA

Deux années du traitement indiciaire brut

0,38%



LE CALCUL DE LA COTISATION



TAUX DE COTISATION



**SALAIRE DE REFERENCE
(TIB + NBI ou TIB+NBI+RI)**

Exemple de cotisation INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL SANS PRIME :

- Salaire de référence de 1800 € = 18,72 €/mois
 - Salaire de référence de 2000 € = 20,80 €/mois
 - Salaire de référence de 2400 € = 24,96 €/mois
- TAUX DE 1,04 %**

A DEDUIRE ENSUITE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Précision sur le calcul de la cotisation



Les cotisations sont calculées à partir du traitement de référence brut

Les prestations sont versées à partir du traitement de référence net



Les indemnités versées ne sont pas imposables

Définition du salaire de référence:

- Fonctionnaires : Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitaire (RI) au choix de l'agent
- Contractuels : Ensemble de la rémunération brute (Salaire + Primes).

LES AVANTAGES DE L'OFFRE



Les avantages de l'offre



Pas de questionnaire médical

Des conditions d'accès sans limite d'âge

Un interlocuteur unique

Des tarifs attractifs grâce à une large mutualisation

212 Collectivités adhérentes au contrat prévoyance

Pas de délai de stage *

▪ *Durant les 12 mois suivant la mise en place de la convention*

LES SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE



D'autres services à valeur ajoutée inclus dans l'offre pour les agents du CDG 50

Services d'assistance (IMA Assurances) 24h/24h

En cas d'ITT ou d'Invalidité :

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

En cas d'ITT

- Aide au retour à l'emploi

En cas d'invalidité

- Conseil social
- Relais services à la personne

En cas de décès :

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

Assistance psychologique en cas d'événements traumatisants

Action Sociale

- Aide à la souscription d'un micro prêt
- Aide financière exceptionnelle secours solidarité handicap
- ...

Assurance Emprunteur – Prêts immobiliers

(indissociable de la caution) assurance en cas de décès

(jusqu'à 79 ans) ou de PTIA (avant 60 ans)

Caution immobilière

Dispense des frais d'hypothèque pour les agents (soit 1,5% du montant de l'emprunt et des frais de main levée)





LES MODALITÉS D'ADHESION



- Délibération après du comité social territorial

→ Délibérer auprès du CST (l'adhésion de votre collectivité, le montant de la participation)

- Signature de la convention d'adhésion et des documents contractuels annexes

- Mise en œuvre du déploiement dans votre collectivité.

Qui peut en bénéficier ?

- Les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, quel que soit leur statut, actifs de la collectivité.
 - Pour adhérer, l'agent doit être en activité normale de service au moment de la prise d'effet de son contrat.
-  Adhésion le 1^{er} du mois suivant le dépôt du bulletin d'adhésion à remettre systématiquement au service RH.

Cas particuliers



* Sans délai de stage ni application des tarifs retardataires



CIRCUIT DE GESTION



Une gestion omni-canal, un seul dossier client

Une solution stable chez Gras Savoye WTW, pour chaque assuré

**Ce qui nous
différencie ?**



Une solution
de **GED éprouvée**
et déployée dès **2011**



Dossier électronique client



Courrier



Extranet/App



Email



Téléphone



Transparence



Rapidité



Traçabilité



Accessibilité



Sécurité

L'intégralité du dossier électronique client est partagé entre les gestionnaires et le service clients. Sur son extranet et appli mobile, l'assuré visualise ses envois et l'état de ses demandes.

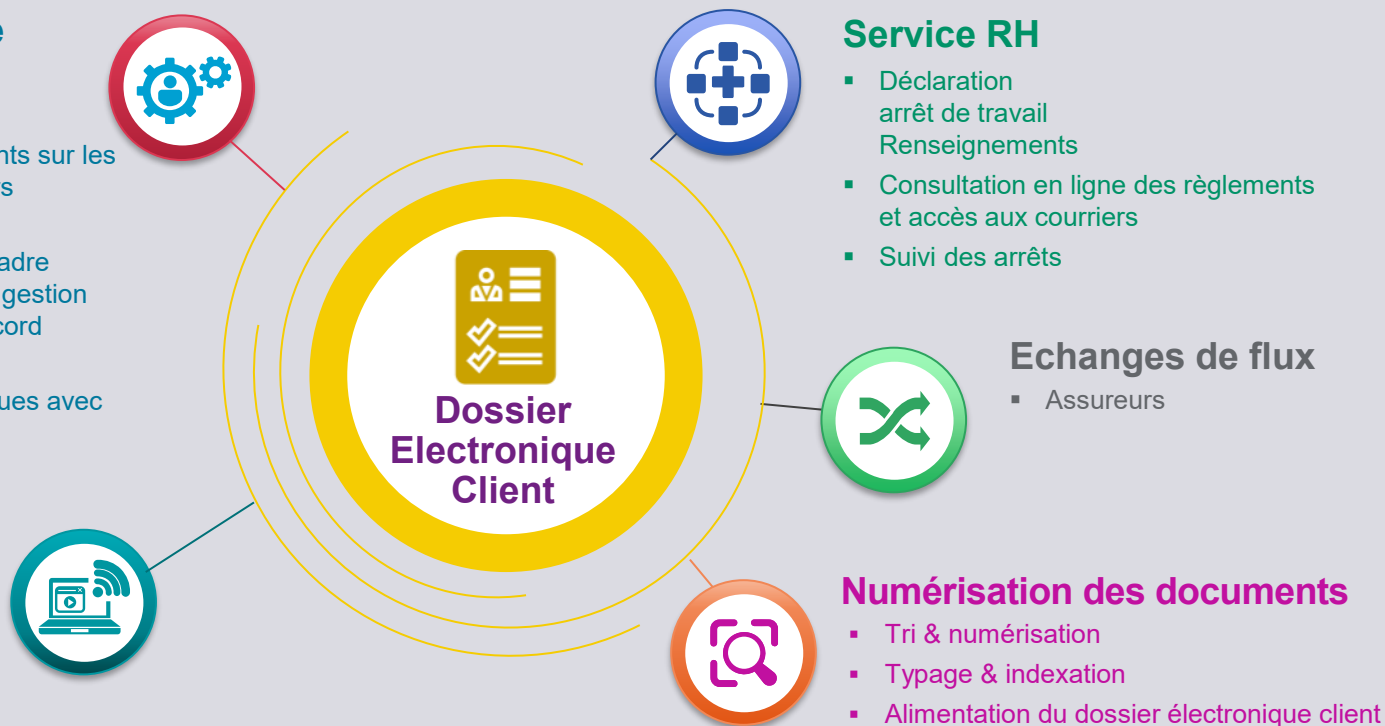
Une gestion automatisée pour accompagner la collectivité

Gestion Prévoyance

- Gestion des incapacités
- Accompagnement des clients sur les invalidités auprès assureurs
- Accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du décès (délégation de la gestion des capitaux décès sur accord assureur)
- Tiers payant Frais d'obsèques avec Prestataire privilégié

Web & Apps

- Informations & alertes
- Selfcare
- Messagerie



Extranet RH - [Lien vers la vitrine Extranet RH](#)

Un accès sécurisé pour toutes vos déclarations
et pour le suivi des règlements



Domaine Prévoyance

- Déclaration de sinistre et suivi
- Accès aux dossiers de sinistres (règlements, statuts...)
- Accès aux courriers échangés entre la gestion et l'employeur

Des évolutions en continu

- Visualisation des courriers adressés aux assurés en prévoyance pour une visibilité de l'avancée du dossier
- Choix de la langue Français ou Anglais

Déclaration des arrêts

[illegible]

Accès aux règlements et aux courriers de gestion

[illegible]



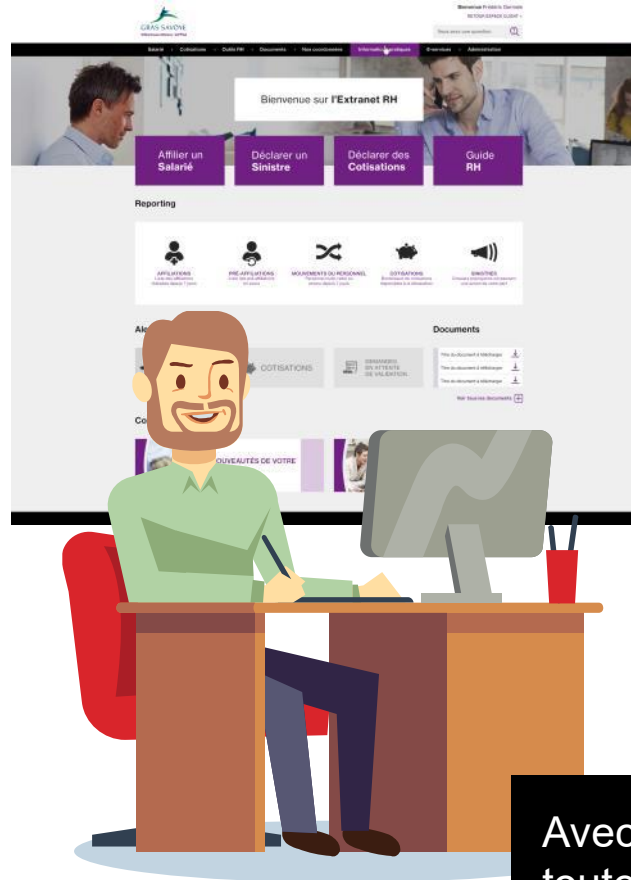
Mouvement
d'effectif simple
ou par groupe



Validation des
cotisations et
télépaiement



Suivi des
incapacité et
des règlements



Gestion des
alertes



Extraction des
listes d'assurés
avec N° de
matricule

Avec l'extranet RH, Marc réalise
toutes les opérations, fait son suivi
et paie ses cotisations

Gestions des arrêts de travail (Incapacité)

Automatiser la gestion des arrêts



Déclaration du 1^{er} arrêt
à WTW (anciennement
Gras Savoye)



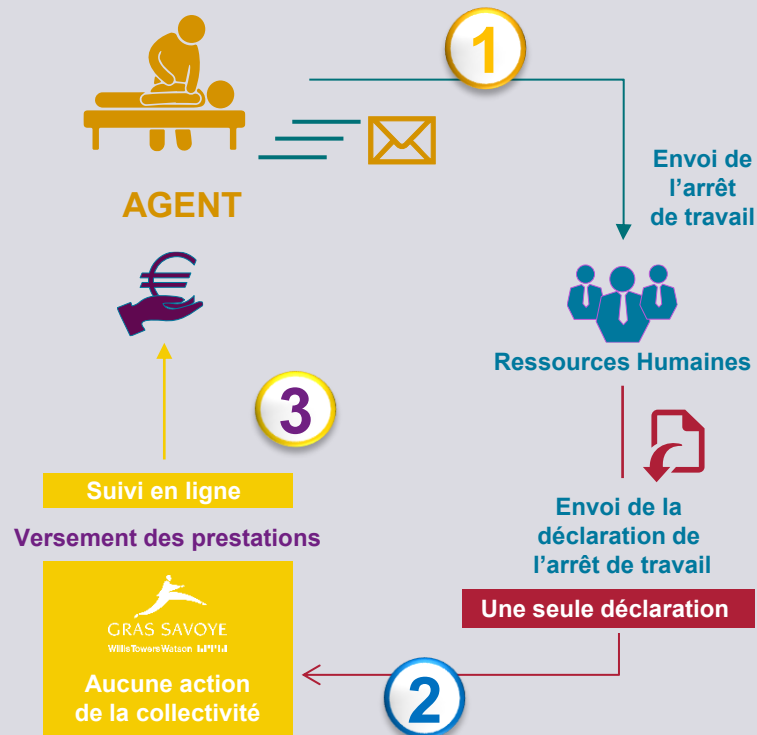
Règlement des sinistres



Consultation en ligne des
règlements et accès aux
courriers



Réduction de la charge
administrative de suivi
pour la collectivité



Gestion des dossiers décès

Sécuriser le process en respectant les contraintes de délai (Loi Eckert)

La famille informe
la collectivité du
décès
(pas de formalisme)



L'assureur ou
Gras Savoye prend
contact avec les bénéficiaires
pour la constitution du dossier



Jour 1

La collectivité constitue
le dossier de déclaration
et informe l'assureur
ou Gras Savoye si
délégation de décès



**Informez
Gras Savoye des déclarations
de décès**

*pour nous permettre de vous
accompagner et de suivre vos
dossiers.*

Jour 15

Notre intervention

- Conseil et accompagnement des équipes RH
- Suivi administratif du dossier chez l'assureur
- Relance(s) sur demande de la collectivité

Des évolutions en continue :

- Tiers payant Obsèques avec notre partenaire
- Délégation gestion capitaux Décès sur accord assureur

Liste des éléments à communiquer à :

- Raison sociale de la collectivité (Etablissement)
- N° contrat prévoyance
- Date du décès
- Etat civil complet du défunt
- Le salaire de référence selon la définition contractuelle
- Situation professionnelle à la date du décès

Une gestion moderne et performante

Nos délais de gestion

Mesurer la qualité de notre gestion avec des indicateurs forts

Prévoyance

Adhésions
<3 jours

Instruction d'un
dossier de rente ou
décès
<3 jours

Traitement manuel
des dossiers arrêt
de travail et
invalidité
<5 jours

Relance des clients ou
des assureurs
<15 jours

Délai de versement des prestations

Délai de versement des prestations « incapacité temporaire de travail » :

5 jours ouvrés à réception du dossier complet

Délai de versement des prestations « invalidité » :

5 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la rente par Intérieure

Délai de versement des prestations « décès » :

2 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la prestation par Intérieure

**Baromètre
satisfaction
Assurés**

Enquête annuelle

95%

de taux de satisfaction
des assurés en 2019

**Enquête
Get2smile**

Enquête à froid sur 2000
appelants par semaine
Note générale de

8/10 en 2019

**Enquête
sur
mesure**

Construite en collaboration
avec le client
**Résultats partagés en
commission de suivi
avec les Elus**

Nos engagements et indicateurs téléphoniques

Nos engagements



Taux de décroché
> 90%



Demandes traitées
directement
> 85%



Temps d'attente
< 2 min



Qualité des écoutes
75/100

En 2020

92 %

86 %

1 min 38

82,5



80 à 120 téléconseillers
dédiés exclusivement
à Gras Savoye



4 coordinateurs
Gras Savoye + pilotage
en flux synchrones et
temps réel



Formation initiale
validée par Quizz +
Contrôle qualité

Votre équipe dédiée à la gestion prévoyance

Direction gestion	
Directeur gestion	Chloé DEBRIN
Adhésions, modifications, cotisations individuelles et collectives (santé & prévoyance)	
Responsable des adhésions (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Audrey JAGER Responsable adhésions, modifications, cotisations individuelles 10 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, localisation) :	Ancienneté moyenne : 6 ans Localisation : METZ
Gestion des prestations Prévoyance	
Responsable des prestations (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Chloé DEBRIN Responsable prestations prévoyance 5 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, courriel de l'équipe, localisation) :	Ancienneté moyenne : 5,5 ans Localisation : METZ



CONTACTS



VOS CONTACTS DEDIES

Interlocuteur dédié:**Commerce****Samba SYLLA**

Tél. : 06 86 11 06 87

Email : samba.sylla@interiale.fr**Interlocuteur dédié:****Gestion****MARRACHE LINDSAY**

Tél. : 06 42 52 48 62

Email: lindsay.marrache@wtwco.com



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.

